

Séance du 13 décembre 2022 à 16 heures 00 minutes

Quorum : 8

**Présents :**

Mme DAUBY Véronique, M. DAVID François, M. DE LAUNAY DU COUEDIC François-Xavier, M. GILLOZ Denis, M. HAAS Didier, M. MANIEZ Mickaël, Mme MARCHANDIAU Perrine, Mme PROTAT Estelle

**Procuration(s) :**

Mme DECHENAUD Cécile donne pouvoir à Mme DAUBY Véronique, M. GARROT Cédric donne pouvoir à M. HAAS Didier

**Absent(s) :**

Mme BENAS Nathalie, Mme BOYEAUD Malorie, M. LACHAUX Fabien, Mme ROUSSEAU Elodie, M. TAMIZON Cédric

**Excusé(s) :**

Mme DECHENAUD Cécile, M. GARROT Cédric

**Secrétaire de séance :** M. GILLOZ Denis

**Président de séance :** Mme DAUBY Véronique

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Présentation par les enfants du projet de rénovation de la cour d'école
- 2 - Subvention du département : Choix des dossiers qui seront à soumettre à une demande de subvention
- 3 - Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, en présence des enfants de l'école du haut et d'un enseignant, de l'architecte FABBA et son stagiaire, et de la conseillère pédagogique de la circonscription.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1 - Présentation par les enfants du projet de rénovation de la cour d'école**

Les deux classes de l'école du haut, qui a bénéficié de la rénovation de ses classes cette année, ont travaillé en atelier sur l'amélioration de la cour de récréation accompagnées du C.A.U.E.. Les enfants présentent donc au conseil municipal leur travail réalisé sur quatre ateliers et le projet final qui intègre les besoins des enfants et de l'environnement.

L'architecte prend également connaissance du projet pour fournir par la suite au conseil municipal un dossier d'avant-projet et un chiffrage.

Le Conseil Municipal remercie les enfants et enseignants pour leur travail et leur implication.

*Les personnes présentes et non membres du Conseil Municipal quittent la salle.*

**2 - Subvention du département : Choix des dossiers qui seront à soumettre à une demande de subvention**

Madame le Maire a jusqu'au 31 décembre 2022 pour faire une demande de subvention au Département pour les projets d'investissement 2023. Elle présente au Conseil Municipal les types de projets envisageables et subventionnables. Certains projets comme la rénovation du commerce ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière du département.

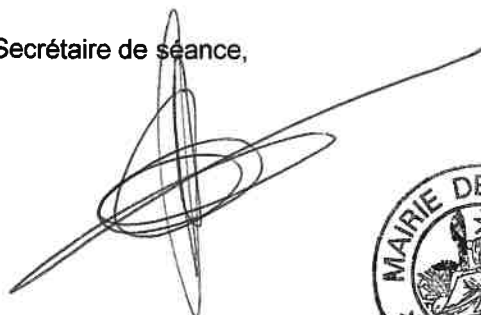
Le Conseil Municipal souhaite que Madame le Maire fasse une demande d'aide financière pour les projets de voirie et de récupération des eaux de pluie.

### 3 - Questions diverses

- *Planning des permanences* : Madame le Maire a fait une ébauche du planning des permanences 2023 en fonction des commissions et de ses membres. Elle laisse le soin à chacun de lui indiquer si cela conviendrait ou non.
- *Antenne téléphonique* : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de déclaration préalable pour la construction d'une antenne téléphonique route communale de Lalheue. Par principe, le Conseil Municipal est contre cette construction (7 CONTRE et 3 ABSTENTION).
- *Inauguration de l'école* : Les élus décident que l'inauguration des travaux de l'école se fera avant les vacances de Pâques.

La séance est levée à 17h 20.

Le Secrétaire de séance,



Fait à NANTON  
Le Maire,

